# RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS



ORGANISATEUR(S): PROFESSION SPORT & LOISIRS 64

THÈME: LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION, LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES



Initiation



Gratuit



2 heures 30



Présentielle

## PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

#### **DESCRIPTIF DE LA FORMATION**

Voici des exemples de questions qui seront abordées :

Responsabilité civile, responsabilité pénale, obligations d'assurance, etc.

Les associations sont soumises à des contraintes générales, mais aussi en fonction de leur secteur d'activité : qui est responsable en cas d'accident ? Quels risques sont encourus par le président, le salarié ?

Je viens de prendre la présidence de l'association, suis-je responsable des actions engagées par mon prédécesseur ? Suis-je responsable des actes des adhérents de l'association ?

Je suis président d'une association, dois-je souscrire une assurance particulière?

L'association que je préside souhaite organiser un grand concert, dois-je en informer notre assurance et prendre une garantie organisateur de spectacle ? Si un spectateur se blesse, suis-je responsable ?

Au cours d'une manifestation que l'on nous avait demandé d'animer, notre sonorisation et nos éclairages ont été endommagés. L'organisateur ne veut pas nous les rembourser...

Quels sont nos droits?

## DATE(S) DE LA FORMATION

**12 décembre 2024** 18h15 - 20h45

# **POUR S'INSCRIRE**

05 59 44 74 10

mda@bayonne.fr

#### LIEU DE LA FORMATION

11 allée de Glain Maison des Associations 64100 Bayonne

# STRUCTURE FORMATRICE

PROFESSION SPORT & LOISIRS 64

Voir la présentation de cette structure



